



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 5 mars 2018

5^e comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail

Officialiser le plan de gestion du parc Passer à l'action

Le Parc naturel de la mer de Corail : une aire marine protégée de premier plan mondial

Le président du gouvernement, Philippe Germain, et le secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, Ulric de La Batut, ont présidé, ce 28 février au gouvernement, le 5^e comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail en présence des 32 membres représentant les institutions, les associations environnementales et ONG, les aires coutumières et les professionnels du secteur maritime.

Le Parc naturel de la mer de Corail a été créé le 23 avril 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et constitue une aire marine protégée de près de 1,3 million de km², la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde. Sa biodiversité est exceptionnelle, on y recense plus de 2 000 espèces de poissons, 310 espèces de coraux, plus d'un tiers des récifs vierges (ou « pristines ») de la planète, et plus de 149 monts sous-marins. Ce parc est un atout considérable pour faire de la Nouvelle-Calédonie un *leader* de la dynamique environnementale marine.

Le plan de gestion 2017-2021 validé

Ce 5^e comité de gestion a permis de valider le plan de gestion du parc. C'est un point d'étape majeur pour sa protection et sa valorisation. Il comprend quatre orientations, issues de deux ans de travaux et d'une consultation du public menée en 2017, qui s'articulent autour de la préservation, du développement durable, d'une bonne gouvernance et du rayonnement international.

1. Protéger et préserver

La première orientation porte sur la protection de ce patrimoine naturel en sanctuarisant des récifs isolés, en limitant les impacts de l'homme sur les écosystèmes, en renforçant la protection des espèces rares ou en danger.



2. Développer des activités économiques durables et responsables

Il s'agit de permettre et de contrôler le développement d'activités économiques durables et responsables, dans les secteurs maritimes. Ce sera le cas du tourisme avec l'encadrement de la fréquentation des récifs éloignés, la labellisation de la fréquentation des professionnels, la promotion de notre modèle de pêche hauturière durable et responsable, la prévention des risques de pollution, mais aussi des activités écoresponsables innovantes.

3. Une gouvernance permettant d'assurer le bon fonctionnement du parc

L'accent sera mis sur la mobilisation de moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions et sur la définition d'outils d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité.

4. Un outil de coopération régionale

Enfin, ce plan traduit l'enjeu international du parc car il s'agit de partager notre expérience et nos ambitions avec l'ensemble des pays de la région. Les mesures prises dans le parc doivent devenir des références pour les pays voisins.

Le temps de l'action

Ce plan de gestion est maintenant transmis au gouvernement pour validation sous la forme d'un arrêté. Nous entrons dorénavant dans une phase pleinement opérationnelle.

Dès 2018 : la protection de tous nos « pristines »

C'est pourquoi, dès à présent, le comité de gestion a affirmé sa volonté de se doter d'une réglementation pour la protection des récifs et des lagons éloignés du parc (encore en parfait état de conservation), notamment ceux des Chesterfield, de Bellona, de Pétrie, de l'Astrolabe qui abritent les récifs vierges (ou « pristines »).

Dès 2018 : la maîtrise des croisières

Le comité de gestion a décidé d'œuvrer à la mise en place d'une réglementation du tourisme professionnel dans l'ensemble du parc naturel, favorisant le développement d'usages durables et responsables reconnus.

Le soutien de l'État au parc naturel

Une volonté collective de mettre en œuvre la protection du parc et sa valorisation dans un cadre durable a été partagée mercredi dernier par les membres du 5^e comité. L'État a réaffirmé son soutien actif au projet.

Pour en savoir plus le Parc naturel de la mer de Corail : <https://mer-de-corail.gouv.nc/>